



Connaissez vous "08 Victimes"

Par **Breizatao**, le **31/07/2013** à **12:44**

Bonjour, Afin d' obtenir des conseils suite à un procès par un tribunal administratif je voudrai savoir si cet organisme est un service de l' état donc public ? Merci

Par **Lag0**, le **31/07/2013** à **15:06**

Bonjour,

[citation]Le 08VICTIMES est le dispositif téléphonique national de prise en charge des victimes d'infractions pénales. **Il est géré par l'INAVEM, la fédération nationale des associations d'aide aux victimes et de médiation.**[/citation]

Site de l'INAVEM : <http://www.inavem.org/>

Par **Breizatao**, le **31/07/2013** à **18:15**

Merci pour cette information, je ne pense pas que des associations soient assez efficaces surtout face à l' administration. Ne pensez vous pas que le tribunal Européen des droits de l' homme serait plus à même de comprendre le contrat qui me lie noir sur blanc et qui a été déclaré entâché de nullité alors qu' il a été rédigé par la commune et son notaire... le tribunal oubliant de déterminer le responsable de la faute ce qui permet à la dite commune de ne pas me régler l' indemnité prévue.